

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le onze octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Frank GUILLAUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Monsieur Olivier BÉZIE et Madame Jennifer GODIN

**ABSENTES** : Madame Sabine ANGINARD, Madame Catherine HAMON, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Marie-Danielle RICHARD

| Nombre de conseillers |    |
|-----------------------|----|
| En exercice.....      | 33 |
| Présents.....         | 27 |
| Votants .....         | 27 |

-----

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>DCM n°218/2023 - 7.1.6</b> | <b>Ateliers seniors - mise à disposition de salles communales - conditions</b> |
|-------------------------------|--|

Rapporteur : Madame PETITRENAUD

Dans le cadre du projet gérontologique du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis et suite à un appel à projet, l'association UFCV44 (Union Française des Centres de Vacances Loire-Atlantique) a été missionnée pour réaliser des ateliers seniors dans le Pays d'Ancenis et plus particulièrement dans les communes de VALLONS-DE-L'ERDRE et de LOIREAUXENCE.

Les ateliers proposés permettront, d'une part, de travailler la mémoire (« ateliers mémoires ») et, d'autre part, de créer du lien via des « ateliers lien social ».

Les « ateliers mémoires » se présentent sous la forme de jeux de société à visée cognitive ou de jeux de réflexion collectifs ou individuels.

L'objectif de ces ateliers est de stimuler et d'entretenir les capacités mémorielles et également de prévenir les troubles cognitifs des seniors.

Les « ateliers lien social » ont comme objectifs d'aider les seniors à sortir de l'isolement, à rompre avec les habitudes de « repli » pour renouer avec le collectif. Ces ateliers pourront prendre la forme de différentes animations : jeux, sorties à l'extérieur, visites culturelles, repas partagés... Plusieurs projets sont en cours d'étude. La première séance permettra de discuter avec les seniors présents et de connaître leurs centres d'intérêt puis de proposer, dans la mesure du possible, des activités en fonction des besoins exprimés.

Un repérage des personnes isolées est actuellement mené par l'animatrice/coordinatrice de l'association UFCV auprès de plusieurs institutions afin d'essayer de trouver des solutions pour les amener à rejoindre les ateliers.

Chaque atelier a une durée de deux heures.

Les ateliers sont entièrement gratuits et ouverts à tous les seniors.

Concernant la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, il est prévu d'organiser deux ateliers par semaine et par commune déléguée (« atelier mémoire » et « atelier lien social ») :

- ▶ d'octobre à décembre 2023 à Bonnoeuvre et à Maumusson,
- ▶ de janvier à avril 2024 dans deux autres communes déléguées,
- ▶ de mai à juillet 2024 dans les deux dernières communes déléguées.

Pour l'organisation de ces ateliers, il y a lieu de mettre à disposition gratuitement des salles communales à l'association UFCV44. En principe, la commune met à disposition gratuitement des salles communales uniquement aux associations vallonnaises. Pour déroger à cette décision des élus, il y a lieu de prévoir une délibération spécifique pour l'organisation de ces ateliers dans le cadre de l'appel à projet lancé par la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis.

*Considérant l'avis favorable des membres du bureau municipal réunis le 26 septembre 2023,*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **MET À DISPOSITION**, à titre gratuit, jusqu'au 31 juillet 2024 inclus, les salles communales nécessaires à l'organisation et au bon déroulement des ateliers seniors organisés par l'association UFCV44 dans le cadre du projet gérontologique du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 25 octobre 2023

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,  
Marie-Danielle RICHARD**



Envoyé en préfecture le 25/10/2023  
Reçu en préfecture le 25/10/2023  
ID : 044-200078079-20231017-DCM\_218\_2023-DE